

Conditions Générales de Publication de l'application FLEXI +, Ma portée détaillée

Article 1 - Préambule

Avant de publier une portée détaillée depuis FLEXI +, vous devez déclarer avoir pris connaissance des Conditions Générales d'Utilisation et les avoir expressément acceptées.

Article 2 - Publication

Les portées détaillées doivent être rédigées en français et/ou en anglais et respecter les règles de syntaxe, grammaire et orthographe et sont exprimées conformément aux dispositions du document <u>LAB REF 08, SH REF 08 ou CERT REF 08 - EXPRESSION</u> ET EVALUATION DES PORTEES D'ACCREDITATION.

Le COFRAC est automatiquement prévenu lors d'une demande de publication. Toutefois il n'intervient pas en tant que modérateur car il n'est en aucun cas responsable du contenu publié.

En cas de plainte déclarée ou d'abus constaté, le COFRAC se réserve le droit de dépublier la portée détaillée si l'Utilisateur n'a ni corrigé ni publié une nouvelle portée détaillée conforme dans un délai déterminé entre le COFRAC et l'Organisme.

Le COFRAC se réserve la possibilité de dé-publier la portée détaillée lorsque les contributions sont contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, violentes, racistes, révisionnistes, font l'apologie des crimes de guerre, injurieuses, grossières ou diffamatoires mettant en cause des personnes particulières, contraires aux droits d'auteur ou droits voisins, au droit applicable aux bases de données, au droit des



marques, au droit à l'image, au droit au respect de la vie privée ou qui enfreindraient toute autre disposition législative ou réglementaire en vigueur.

Le COFRAC se réserve le droit de supprimer les droits d'accès des Utilisateurs enfreignant ces règles de manière répétée.

Article 3 - Mise en ligne

La portée détaillée est publiée sous format PDF sur le site Internet du COFRAC <u>www.cofrac.fr</u>, sous forme de lien disponible auprès de l'attestation d'accréditation en vigueur qui inclut la portée générale en annexe technique.

Chaque portée détaillée publiée est associée à l'attestation d'accréditation en vigueur ; un numéro de version est attribué automatiquement à chaque publication.

Article 4 - Recherche

Les informations contenues dans la portée détaillée peuvent être recherchées depuis l'outil de recherche d'organismes accrédités, disponible sur le site du COFRAC.

Les portées détaillées qui ont été dé-publiées sont archivées identifiées à l'état «Périmée ». Par défaut, elles n'apparaissent pas dans les résultats de recherche. Une option de recherche spécifique « Inclure les portées périmées » permet de les prendre en compte dans la recherche.

Article 5 - Recommandations d'écriture

La recherche dans les portées détaillées s'effectue en mode « texte ». Ainsi il est recommandé d'exprimer les contenus susceptibles d'être recherchés par les visiteurs du site Internet du COFRAC de la manière la plus efficace possible. Par exemple pour une molécule donnée, faire suivre sa dénomination par sa référence CAS.